



MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
AGENCE MUNICIPALE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



Avis d'appel d'offres n°03/2018

Pour le traitement aérien contre les chironomes et les moustiques du genre Aedes

L'Agence municipale des services environnementaux lance un appel d'offres pour la location d'aéronefs pour le traitement aérien contre les chironomes et les moustiques du genre Aedes pour une année.

Les spécifications techniques ainsi que les prestations demandées sont décrites dans les clauses administratives et techniques du cahier des charges.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges et le retirer tous les jours ouvrables (pendant l'horaire administratif), à l'Agence municipale des services environnementaux, 6, rue d'Athènes - Tunis 1000, après paiement d'un montant de 100 dinars.

L'offre peut être déposée directement au bureau d'ordre contre décharge ou envoyée par la poste en recommandé ou par Rapid-poste à l'adresse de : l'Agence municipale des services environnementaux, 6, rue d'Athènes - Tunis 1000, au plus tard le **17/08/2018 à 10h30**, le cachet du bureau d'ordre faisant foi pour la date d'acceptation des offres.

L'offre doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et ne doit comporter aucune trace permettant d'identifier le soumissionnaire et devra porter la mention suivante :

**«Ne pas ouvrir - A.O. N°03/2018
Traitement aérien contre les chironomes
et les moustiques du genre Aedes»**

et contenir :

- Une caution provisoire valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres, d'un montant de **quatre mille dinars (4.000 DT)**.

- Les documents administratifs indiqués à l'article 5 du CCAP

- Le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières que l'intéressé a retirés de l'administration complétés et signés.

- Une enveloppe «A» fermée comprenant l'offre financière constituée par les pièces indiquées à l'article 5 du CCAP.

- Une enveloppe «B» fermée comprenant l'offre technique constituée par les pièces indiquées à l'article 5 du CCAP.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu le **17/08/2018 à 11h00** au siège de l'Agence municipale des services environnementaux

Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter en présentant une procuration.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le directeur général